

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 14 février 2019  
à 13 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5<sup>e</sup> étage, le jeudi 14 février 2019, à 13 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 février 2019.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

## **12 – Orientation**

**12.01** Accord de principe / Mandat spécial

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1186441005

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de réaménagement et de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-André, entre les rues Sherbrooke et Cherrier.

*District(s)* : Jeanne-Mance

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1180709004

Ocroti d'un contrat à la firme FNX-INNOV inc. pour des services professionnels en études géotechniques et caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures municipales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale de 278 354,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-17415 (4 soumissionnaires).

## **40 – Réglementation**

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1197007002

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement (2019-03) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, visant les dispositions applicables aux cafés-terrasses sur la rue Prince-Arthur Est.*

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mardi 12 février 2019



**Dossier # : 1186441005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de réaménagement et reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-André entre Sherbrooke et Cherrier

**OFFRIR AU CONSEIL MUNICIPAL, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALINÉA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE PRENDRE EN CHARGE LA CONCEPTION, LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-ANDRÉ ENTRE SHERBROOKE ET CHERRIER**

ATTENDU la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

ATTENDU l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE ces travaux permettront le maintien des actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE les travaux permettront d'accélérer la remise en état des réseaux d'eau et du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de réaménagement et reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-André entre Sherbrooke et Cherrier.

**Signé par** Stéphane CLOUTIER **Le** 2019-02-12 12:25

**Signataire :**

Stéphane CLOUTIER

---

Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_ des relations avec  
les citoyens\_ des communications et du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186441005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de réaménagement et reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-André entre Sherbrooke et Cherrier

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de sa planification annuelle, la Division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, une prise en charge de la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision du projet de réaménagement et reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-André entre Sherbrooke et Cherrier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM18 0523** - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* , métropole du Québec.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de sa planification annuelle, la Division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite procéder à la reconstruction des infrastructures de la rue Saint-André entre Sherbrooke et Cherrier. Comme les interventions sur les conduites d'eau relèvent de la Direction des réseaux d'eau (DRE), nous leur avons proposé de prendre en charge, en 2018 et 2019, la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision de ces travaux.

Le présent sommaire vise à confirmer l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faite au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Notons que ce projet fait l'objet d'une intégration financière et technique entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, la Direction des réseaux d'eau (DRE) et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

L'arrondissement s'engage à respecter les conditions et les exigences de la Ville centre pour le service offert.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation de ces travaux par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, permettra d'accélérer la remise en état des réseaux d'eau, du réseau routier et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des infrastructures.

La construction de saillies de trottoir vise à réduire la longueur de traversée piétonne et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et d'améliorer ainsi l'environnement pour les résidents et les piétons.

Ce dossier est prioritaire pour l'arrondissement compte tenu de ses engagements envers les citoyens. La Ville centre n'a pas les ressources nécessaires pour effectuer les travaux visés par cette offre dans le délai souhaité par l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la reconstruction des conduites d'eau potable sont assumés par la Direction des réseaux d'eau. Les coûts en lien avec la reconstruction des chaussées, des trottoirs, de l'éclairage et des aménagements sont assumés par le SIVT .  
Le financement de ces travaux est cependant conditionnel à l'approbation de la DRE et du SIVT.

La Division des études techniques a obtenu l'approbation de la DRE et du SIVT avant le lancement des appels d'offres, selon les exigences de la Ville centre. Un sommaire décisionnel suivra pour l'octroi des contrats de réalisation des travaux.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux envisagés permettront le maintien des actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

Ils permettront, entre autres, de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc;
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur par l'augmentation de l'indice de réflectance solaire (IRS);
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie;
- Apaiser la circulation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ce projet permettra de poursuivre le Programme triennal d'immobilisations en lien avec le plan d'intervention de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie.

Tout retard dans l'octroi du contrat provoquera un report des travaux à une date ultérieure étant donné que la planification propose de réaliser l'ensemble des travaux entre les mois de mai et novembre 2019.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site

Web de l'arrondissement. Une stratégie de communication sera développée par le service des communications de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Offre de services par le conseil d'arrondissement : décembre 2018  
Autorisation de lancer les appels d'offres de réalisation des travaux : février 2019  
Lancement des appels d'offres : mars 2019  
Octroi des contrats : mars à mai 2019  
Début des travaux : mai à juin 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.  
À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal  
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 4 décembre 2018  
Kathy DAVID, 16 novembre 2018  
Andrea RODRIGUEZ, 16 novembre 2018  
Catherine PIAZZON, 16 novembre 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fédérico DE MEDINA  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2018-11-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1180709004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 278 354,70 \$, taxes incluses, et octroyer un contrat à la firme FNX-INNOV inc. pour des services professionnels en études géotechniques et caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures municipales - Arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Appel d'offres public 18-17415 (4 soumissionnaires)

**AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 278 354,70 \$, TAXES INCLUSES ET OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME FNX-INNOV INC. POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17415 (4 SOUMISSIONNAIRES)**

ATTENDU QUE la réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessite des études environnementales et géotechniques spécialisées.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer le contrat de services professionnels à la firme FNX-INNOV inc. ayant obtenu le pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engageant à fournir à la Ville les services professionnels en études géotechniques et caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures municipales dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme maximale de 278 354,70 taxes incluses, et pour une durée de vingt-quatre (24) mois ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 7,82 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), pour un montant total de 21 755,06 \$, taxes incluses, à 51,13 % par l'arrondissement, pour un montant total de 142 343, 23 \$, taxes incluses et à 41,05 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE), pour un montant total de 114 256,42 \$, taxes incluses.

**Signé par** Stéphane CLOUTIER **Le** 2019-02-12 12:42

**Signataire :**

Stéphane CLOUTIER

---

Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_ des relations avec  
les citoyens\_ des communications et du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180709004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 278 354,70 \$, taxes incluses, et octroyer un contrat à la firme FNX-INNOV inc. pour des services professionnels en études géotechniques et caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures municipales - Arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Appel d'offres public 18-17415 (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessite des études environnementales et géotechniques spécialisées. La Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques propose de s'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils relativement à des services professionnels pour mener ces expertises. Ces services professionnels sont requis et doivent être réalisés de façon prioritaire afin d'intégrer les résultats aux devis techniques de construction ou d'aménagement.

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été lancé conjointement avec la Direction de l'approvisionnement en vue d'octroyer un contrat de services professionnels à une firme de consultants, sélectionnée sur la base de son pointage technique et de son enveloppe de prix. Selon les besoins et à la demande de la Division des études techniques, cette firme aura à remplir différents mandats de caractérisation environnementale, d'étude géotechnique, de conception de chaussée ainsi que de surveillance environnementale dans le cadre des projets de construction et de réfection d'infrastructures municipales.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 3 décembre 2018 au 17 janvier 2019. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours qui suivent leur date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de quarante six (46) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 - Émis le 4 décembre 2018 : des précisions ont été apportées au devis technique en ce qui à trait à la références de certains articles . De plus, la grille d'évaluation des fournisseurs à rendement insatisfaisant a été ajustée.

- Addenda 2 - Émis le 10 décembre 2018 : des modifications ont été apportées au devis technique et au bordereau de soumission en raison de l'intégration du document technique normalisé infrastructures DTNI-8A - Maintien et gestion de la mobilité - décembre 2018. L'ouverture de la soumission a été reportée au 10 janvier 2019.
- Addenda 3 - Émis le 20 décembre 2018 : report de la date d'ouverture au 17 janvier 2019.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier adopté à la même séance que l'octroi du présent contrat mais préalablement à ce dernier

GDD 1186441005. Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de réaménagement et reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-André entre Sherbrooke et Cherrier"

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de conclure un contrat de services professionnels avec une firme externe pour effectuer des expertises géotechniques (conception de chaussées) et des caractérisations environnementales pour divers projets. Les services sont requis dans le cadre de différents projets de réfection d'infrastructures et de réaménagement sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les projets concernés par ces travaux sont les suivants :

- **Projet 1** : Travaux de réaménagement de l'avenue Fairmount Est entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé et de la rue Saint-Dominique entre l'avenue Fairmount Est et la rue Maguire;
- **Projet 2** : Travaux de constructions de saillies dans diverses intersections de rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **Projet 3** : Travaux de construction d'égout et d'aqueduc incluant la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-Cuthbert entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Saint-Laurent et travaux de construction de la conduite d'eau incluant la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André entre les rues Sherbrooke Est et Cherrier;

Un appel d'offres a été préparé par la Division des études techniques et lancé par la Direction de l'approvisionnement afin de retenir les services professionnels d'une firme pour effectuer les expertises précédemment citées.

Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés par la Division des études techniques. La durée du contrat est établie sur une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'autorisation d'octroi ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Sur dix (10) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), quatre (4) firmes ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions a été réalisée par le comité de sélection qui a siégé en date du 30 janvier 2019 au bureau de la Direction de l'approvisionnement situé au 255, boulevard Crémazie Est, à 13 h 30. Les propositions des firmes ont été analysées par le comité de sélection en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres. Sur ces quatre (4) soumissions, trois (3)

soumissions ont été qualifiées à l'issue de l'évaluation de leur offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de la firme FNX-INNOV inc., qui a obtenu un pointage intérimaire de 81,17%.

## JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources ni l'expertise requises pour effectuer des études géotechniques et de caractérisation environnementale, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin. Les propositions reçues ont été analysées par le comité de sélection. La note intérimaire, la note finale et le prix total des soumissions sont les suivants :

<b>Soumissions</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
1 - FNX-INNOV inc.	81,71	4,71	278 354,70 \$
2 - Geninnovation (9152-4629 Québec inc)*	62,83*	Non conforme*	---
3 - Groupe ABS inc.	77,67	3,49	365 884,94 \$
4 - Solmatech inc.	75,50	3,49	359 876,35 \$
<b>Estimation interne</b>			<b>300 866,58\$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>(22 511,88)\$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>7,48%</b>

L'estimation interne préparée avant le lancement de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents.

L'écart favorable obtenu entre la firme FNX-INNOV inc., soumissionnaire retenu, et l'estimation interne est de 22 511,88 \$, soit 7,48 %.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce contrat s'élève à un montant maximum de 278 354,70 \$ incluant les taxes. Cette dépense, selon les projets, est assumée conjointement par l'arrondissement pour un montant total de 142 343,23 \$, taxes incluses, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour un montant total de 21 755,06 \$, taxes incluses et par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour un montant total de 114 256,42 \$ taxes incluses. La répartition des coûts pour l'ensemble des projets est jointe ci-après.

La portion des dépenses assumés par la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) de 114 256,42 \$ (toutes taxes incluses) dont le coût net de 104 331,34 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales est financée par le règlement d'emprunt #18-071.

<b>Arrondissement</b>	<b>SUM</b>	<b>DRE</b>
-----------------------	------------	------------

Description projet	Montant total par projet (taxes incluses)	Pourcentage %	coût (taxes incluses)	Pourcentage %	coût (taxes incluses)	Pourcentage %	coût (taxes incluses)
<b>Projet 1-</b> : Travaux de réaménagement de l'avenue Fairmount Est entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé et la rue Saint-Dominique entre l'avenue Fairmount Est et la rue Maguire	21 755,06 \$	0%	0 \$	100 %	21 755,06\$	0 %	0 \$
<b>Projet 2-</b> Travaux de constructions de saillies dans diverses intersections de rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal	142 343,23 \$	100%	142 343,23 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$
<b>Projet 3-</b> Travaux de construction d'égout et d'aqueduc incluant la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-Cuthbert entre la rue Saint Urbain et le boulevard Saint Laurent et travaux de construction de la conduite d'eau incluant la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André entre les rues Sherbrooke Est et Cherrier	114 256,42\$	0%	0 \$	0 %	0 \$	100 %	114 256,42\$

<b>Total</b>	<b>278</b> <b>354,70 \$</b>	<b>51,13 %</b>	<b>142</b> <b>343,23 \$</b>	<b>7,82 %</b>	<b>21</b> <b>755,06 \$</b>	<b>41,05%</b>	<b>1</b> <b>256</b>
--------------	--------------------------------	----------------	--------------------------------	---------------	-------------------------------	---------------	------------------------

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi du contrat permettra de tester la qualité des sols et ainsi d'anticiper une éventuelle contamination. Dans le cas d'une contamination, la disposition adéquate des sols contaminés est indispensable pour une gestion environnementale responsable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes d'experts-conseils permet de soutenir la Division des études techniques dans la réalisation des projets et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ce mandat, plusieurs projets de l'arrondissement seraient retardés et la Division des études techniques ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusée sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

- Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement
- Début du contrat : février 2019
- Fin du contrat : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou de la période maximale de 24 mois

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

*À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs*

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Kathy DAVID, Service de l'eau  
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 1er février 2019  
Kathy DAVID, 1er février 2019  
Michel TANGUAY, 1er février 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salima AOUF  
Ingénieure

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-01

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1197007002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal visant les dispositions applicables aux cafés-terrasses sur la rue Prince-Arthur Est

**ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (O-0.1) DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL VISANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CAFÉS-TERRASSES SUR LA RUE PRINCE-ARTHUR EST**

VU les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite le déploiement de terrasses sur la rue Prince-Arthur;

ATTENDU QUE la modification fournira les outils réglementaires permettant de bonifier l'animation sur la rue Prince-Arthur Est;

ATTENDU QUE les ajustements étaient souhaités par certains commerçants;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

DE donner avis de motion et d'adopter le règlement 2019-03 modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal visant les dispositions applicables aux cafés-terrasses sur la rue Prince-Arthur Est.

**Signé par** Stéphane CLOUTIER **Le** 2019-02-12 12:40

**Signataire :**

Stéphane CLOUTIER

---

Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_ des relations avec  
les citoyens\_ des communications et du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197007002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal visant les dispositions applicables aux cafés-terrasses sur la rue Prince-Arthur Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les cafés-terrasses contribuent depuis plusieurs années déjà au dynamisme et à l'attrait des artères commerciales du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ils sont des éléments incontournables de l'aménagement urbain en période estivale. Dans le cas de la rue Prince-Arthur Est, le concept de réaménagement mis de l'avant a donné lieu à une réorganisation de l'espace et dans ce contexte, des normes particulières pour l'occupation du domaine public d'un café-terrasse sur cette rue piétonne ont été mises en place en 2017.

Suite aux demandes de certains commerçants et en accord avec les objectifs de dynamisation des artères commerciales, il est souhaité d'ajuster la réglementation en vigueur afin de permettre, au conseil, de régir et d'autoriser par ordonnance à des commerçants, exploitant un usage autre que restaurant ou débit de boisson, de déployer des tables et des chaises sur la rue Prince-Arthur Est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0061 - Adoption du règlement 2017-01 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1), afin de clarifier certaines dispositions relatives à l'occupation périodique.

**DESCRIPTION**

Les modifications visent à permettre au conseil de régir et d'autoriser par ordonnance sur la rue Prince-Arthur l'occupation du domaine public par un café-terrasse d'une superficie maximale de 10 m2 pour les commerces exploitant un usage autre que restaurant ou débit de boisson.

**JUSTIFICATION**

Cet ajustement va permettre de fournir les outils pour répondre à des besoins d'animations et de dynamisation de la rue Prince-Arthur Est.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La présente décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'information sera par ailleurs transmise à l'association des commerçants de la rue Prince-Arthur.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

14 février: Avis de motion  
Étapes subséquentes

- Adoption du règlement 2019-03
- Après l'adoption: Publication et entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 11 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PLANTE  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-08

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques